RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER
COMMUNE DE SAINT-GERVAIS-LA-FORÊT

Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 18 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit mars à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune s'est assemblé à la mairie – salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Jean-Noël CHAPPUIS, maire.

Numéro de délibération : **2024-21**	**Objet : Affectation des résultats 2023**

Date de la convocation : 14/03/2024
Nombre de conseillers en exercice : 23
Secrétaire de séance : Caroline BARBOSA-BRINET, conseillère municipale
Auxiliaire de séance : Elisabeth MATIB

MEMBRES PRÉSENTS	MEMBRES ABSENTS	Ayant donné procuration à
Jean-Noël CHAPPUIS		
Isabelle JALLAIS-GUILLET		
Pierre HERRAIZ		
Françoise BAILLY		
Christophe BRUNET		
Catherine BONY		
Patrick MARTEAU		
Arthur SWORTFIGUER		
Pascal NOURRISSON		
Thierry SOURIAU		
Pascale OGEREAU		
Daniel BOULAY		
Pierre LEVAVASSEUR		
Claudie NUNES		
Mireille DUFAU		
Sonia DANGLE		
Laëtitia CHAUMONT		
Violaine COROLLER		
Jamal IDZIM		
Matthieu LACOTTE		
Patrice COUVRAT		
Sylvie FAILLAUFAIX		
Caroline BARBOSA-BRINET		

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2023,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement,

Constatant que le compte administratif présente :

* un excédent cumulé de fonctionnement de 2 232 638.26€
* un excédent d'investissement de 1 393 419.74€
* un excédent cumulé d'investissement de 1 012 872.74€

Décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

- à titre obligatoire au compte 1068, pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (résultat cumulé et restes à réaliser) :
- à titre facultatif pour 800 000€

Le solde disponible soit 1 432 638.26€ est affecté à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002).

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M. Pierre HERRAIZ après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés approuve l'affectation des résultats 2023.

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le 25/03/2024
Publié le 25/03/2024

SAINT-GERVAIS-LA-FORÊT,
Le 19/03/2024
Le maire,
Jean-Noël CHAPPUIS

la secrétaire de séance,
Caroline BARBOSA-BRINET

MAIRIE de ST-GERVAIS-LA-FORÊT (41)

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20240325-DEL21-2024-DE
Date de réception préfecture : 25/03/2024